
Avis d'enquête publique

Projet de transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Bernières-sur-Mer en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Par arrêté du 20 décembre 2016, le maire de Bernières-sur-Mer a prescrit la tenue d'une enquête publique **du lundi 16 janvier 2017 au vendredi 17 février 2017 inclus**, portant sur la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, et aura pour finalité de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui sera annexée au plan local d'urbanisme, elle se substituera à la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bernières-sur-Mer du lundi 16 janvier 2017 au vendredi 17 février 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, où chacun pourra consulter le dossier mis à disposition.

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Bernières-sur-Mer, lieu de consultation du dossier d'enquête publique ;
- par courrier à monsieur le commissaire enquêteur du projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP : mairie de Bernières-sur-Mer – 51 rue Hervé Léguillon – 14990 Bernières-sur-Mer
- par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bernières-sur-mer.com, en précisant en objet « enquête publique du projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP ».

M. le président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Hubert SEJOURNÉ, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Jean-Pierre DENEUX, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bernières-sur-Mer pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- lundi 16 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 4 février 2017 de 10h00 à 12h00 ;
- vendredi 17 février 2017 de 14h00 à 17h00.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandée au Service Urbanisme de la Mairie de Bernières-sur-Mer au 02.31.96.92.28 ou par messagerie électronique à l'adresse contact@bernières-sur-mer.com.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet <http://www.bernières-sur-mer.com>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme de la Mairie de Bernières-sur-Mer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'issue de l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la ville pendant une durée d'un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal de la commune de Bernières-sur-Mer est l'autorité compétente, après avis de la Commission locale de l'AVAP et accord du Préfet, pour créer l'AVAP par délibération.